



Mon mari peut il me privé d argent?

Par **Val6817**, le **21/01/2020** à **22:48**

Bonsoir , nous sommes séparés depuis trois mois , j habite avec notre fils âge de 15 ans dans notre maison secondaire ce situant à 170 kms du domicile.Mon mari ayant une situation finaciere beaucoup plus importante que la mienne , qui suis au chômage en fin de droit , me prive d argent . En as t il le droit ? Que puis je faire ?

Par **Visiteur**, le **22/01/2020** à **00:47**

Bonjour

Tant que vous êtes mariés, votre mari vous doit assistance.

En effet, l'article 212 du Code civil dispose que "les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance".

Vous devriez voir un avocat.